

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 février 2025

RENFORCER L'EFFECTIVITÉ DES DROITS VOISINS DE LA PRESSE - (N° 824)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC21

présenté par
M. Balanant, rapporteur

TITRE

Après le mot :

« voisins »

rédigé ainsi la fin de l'intitulé de la proposition de loi :

« des éditeurs et des agences de presse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.